



Intervention liminaire – Plénière du 09/11/23
Marie-Claude BRIET-CLEMONT

Seul le prononcé fait foi.

Mes chers-es collègues,

À quelques semaines du renouvellement des membres de notre Assemblée, il me semble essentiel de rappeler ce qui fonde l'essence même de la société civile organisée, du CESER, telle que l'a dessinée le législateur, et qui nécessite une vigilance permanente pour enrayer les risques de recul de l'exercice de nos missions et de notre indépendance.

Ainsi, CESER de France a été saisi par notre collègue du CESER Ile-de-France, suite à une délibération du Conseil régional d'Ile-de-France, revendiquant la nomination des membres du CESER par la Présidente du Conseil régional. Notre réaction, unanime a été de manifester notre inquiétude face à cette dérive qui, si elle était adoptée, mettrait de facto notre Assemblée sous tutelle.

Essentiel de rappeler notre rôle, et la légitimité que nous confère la Loi dans le plein exercice de nos missions. Les deux jours de notre session en sont une illustration.

Notre mission d'éclairage du Conseil régional, par nos avis sur le budget, à travers la Décision modificative n°2 et les Orientations budgétaires 2024, ainsi que sur les schémas régionaux dont nous poursuivons l'étude.

Notre Assemblée met au cœur de ses réflexions, cette démarche éminemment politique sur les réalités et les problématiques régionales auxquelles les politiques publiques doivent répondre, en affichant clairement les objectifs à poursuivre, les moyens à mettre en œuvre, les résultats attendus ; en explicitant la cohérence entre l'ensemble des politiques conduites et à conduire, en conjuguant efficience et efficacité, dans un souci permanent d'amélioration de l'action publique et de son acceptation par les citoyens.

La cohérence de notre démarche s'incarne dans nos travaux préparatoires à cet exercice, en amont des orientations budgétaires : l'analyse financière du budget régional, la réflexion sur les indicateurs pour décrypter le Grand Est, le diagnostic comparatif sur les 9 défis identifiés dans la démarche Grand Est région verte. C'est notre fonction de production de connaissance dont il s'agit.

Nos avis de ce jour, notamment sur les schémas, interrogent sur la hiérarchisation des interventions à conduire, des arbitrages à opérer. Dans un contexte d'extrême inquiétude de nos concitoyens, mesuré par le CESE dans son rapport sur l'état de la France, dans la mise en œuvre impérative d'une action publique urgente pour accélérer les transitions justes, sur quelles bases orienter les choix ? Avec

quelles finalités, quels objectifs, quels moyens humains et financiers, mais aussi quels principes pour associer à la construction de la décision publique la société civile ?

C'est à ces réflexions essentielles en préalable de l'action, que le CESER invite le Conseil régional pour que les politiques engagées soient comprises et évaluables, quels que soient les arbitrages nécessairement délicats, qui seront opérés par le Conseil régional, les choix retenus devront être cohérents et lisibles, condition sine qua non d'une politique comprise pour être acceptée, agile pour être réadaptable, ajustable. C'est de notre fonction de production d'analyse dont il s'agit.

Autre mission, confiée aux CESER par la Loi 3DS de février 2022, la conduite d'études prospectives territoriales régionales, illustrée aujourd'hui par le travail sur les ruralités en 2050 ;

Au moment où le Conseil régional s'engage dans une consultation des acteurs sur la ruralité, il est important de rappeler que la Loi confère aux CESER la participation aux consultations publiques, compétence souvent ignorée.

Notre CESER s'est engagé sur un travail de 2 années sur ces enjeux majeurs du devenir des ruralités dans notre région marquée par l'importance des territoires ruraux.

On nous reproche parfois de travailler lentement, de débattre pendant des mois sur des sujets que d'autres institutions seraient, paraît-il, en mesure de traiter en quelques semaines. Ce travail de prospective est engagé depuis 2 ans, le CESER prend son temps et l'assume, à une époque où les choix sont réalisés trop souvent sous la tyrannie de l'instant. Chaque sujet doit être traité dans des délais qui soient cohérents avec sa complexité. C'est de notre fonction d'analyse dont il s'agit.

Pour autant, le CESER sait aussi se plier aux exigences de l'urgence, du temps court, comme il l'a démontré avec ses motions et ses contributions. C'est de notre fonction de proposition et de recommandations dont il s'agit.

Eclairage par nos avis, construits avec une méthodologie qui s'affine au fil des mois, contribution à l'évaluation des politiques publiques, participation aux consultations citoyennes, conduite d'études prospectives, toutes ces missions sont désormais indissociables les unes des autres, au profit d'un dialogue constructif et exigeant entre les deux assemblées.

Aujourd'hui est également un jour particulier pour notre Assemblée, symbolisant notre entrée dans une aire de relations interrégionales entre nos CESER.

Ces relations ont grandi au cours de cette demi mandature, tant avec nos homologues du CESER Bourgogne Franche Comté, qu'avec nos invités du jour, le CESER Hauts-de-France, représenté par son président, Laurent DEGROOTE, et une partie de son équipe. C'est l'inauguration de notre capacité d'innovation que traduit ce travail commun entre nos deux CESER, matérialisé par un rapport avis commun, première marche de cette nécessaire coopération entre nos assemblées, sur l'enjeu que représente pour nos régions l'investissement dans les infrastructures de transport. Enjeu majeur à l'heure où le Président Franck LEROY a été pressenti pour présider l'Agence de financement des infrastructures de transport de France, et où David VALENCE, Président de la Commission Transports, déplacements et infrastructures du Conseil régional assume depuis quelques mois la présidence du Conseil des orientations des infrastructures. Belle complémentarité possible entre nos deux assemblées...

Le rapport avis qui vous sera soumis cet après-midi, a été adopté à l'unanimité lors de la plénière du CESER Hauts-de-France, témoignant de la qualité de ce travail exemplaire. Je tiens à remercier ici la qualité de l'accueil que nous a réservé ton Assemblée, cher Laurent, à saluer la qualité des débats qui ont précédé ce vote. Je voudrais aussi remercier les deux groupes de travail, avec un hommage particulier à Jean Pierre LANGLET et Nicole GLIN, qui ont porté haut, la force d'initiatives et de dynamisme de notre Assemblée auprès de nos collègues.

Aujourd'hui, c'est en quelque sorte, le « match retour », un match amical et engagé, car nous posons, nous, société civile organisée, les bases d'un enjeu de développement et d'attractivité de nos territoires, où il est de notre responsabilité de faire bouger les lignes pour assurer la continuité des politiques publiques, en adaptant les différentes contractualisations (CPER, Fonds européens), d'autant plus nécessaire dans un contexte de transitions multiples à réussir.

Ce premier travail ouvre aux travaux futurs : transport de marchandises, de voyageurs, transport fluvial, routier... Avec notre énergie commune d'entraîner d'autres CESER, afin de travailler sur cet arc Nord-Est de la France. Dans le cadre de France Nation Verte, le sujet « se déplacer » sera à approfondir, ensemble.

En visite en Grand Est, le 2 novembre dernier, Xavier BERTRAND, Président de la région Hauts-de-France a milité pour un rapprochement entre Hauts-de-France et Grand Est. Je le cite : « On a toujours

des choses à apprendre en dehors de sa propre région », « nos 2 régions présentent de nombreuses similitudes ». Nul doute que ce message a été entendu et accueilli favorablement par le Président Franck LEROY. En fait, nos CESER ont emboité le pas à nos exécutifs respectifs, confirmant par anticipation la légitimité de nos nouvelles formes de travail.

Avant de laisser place aux débats, je me permets de vous rappeler deux dates de notre agenda CESER:

- Le 22 novembre, à 14h, à la Ligue de l'enseignement, à Metz, la Cérémonie officielle du Prix régional des solidarités rurales 2023, au cours de laquelle seront récompensés les lauréats.

- Le 1er décembre – le colloque : « Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : quel héritage et quelles opportunités pour développer le sport pour tous dans le Grand Est ? » à la Maison Régionale des Sports – à Tomblaine – à partir de 9 H 30.

Un évènement organisé en collaboration avec le Comité Régional Olympique et Sportif du Grand Est, que je remercie chaleureusement pour leur engagement. Cette manifestation s'inscrit dans la continuité de l'avis adopté par le CESER Grand Est en décembre 2020 sur le développement du sport pour tous.

Marie-Claude BRIET-CLEMONT | 9 novembre 2023